

1. b) Charte de la Havane instituant une Organisation internationale du Commerce*

La Havane, 24 mars 1948

NON ENCORE EN VIGUEUR:

EXTINCTION:

Note: Les conditions d'entrée en vigueur de la Charte de la Havane, énoncées dans son article 103, n'ont pas été remplies dans le délai prescrit. Aucun instrument d'acceptation n'a été déposé auprès du Secrétaire général. Pour le texte de la Charte de la Havane, voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, Acte final et documents connexes, [E/CONF.2/78](#), publication des Nations Unies, numéro de vente:1948.II.D.4.
